

Edito

Borne d'arcade ?

Certain·es parmi nous doivent se souvenir de ces grosses Bornes de jeux vidéos payants dits « jeux vidéos d'arcade ». On les trouvait habituellement dans des lieux ouverts au public ainsi que dans des salles dédiées dites « salles d'arcade ». Intéressant à noter : en dehors de leur aspect récréatif, la présence d'objets d'entreprise privée à la conquête d'espaces publics... des espaces publics ouverts et rassurants : des ouvertures faites d'arcs portant sur des colonnes.

N'était-ce pas ce qu'était censée être notre ministre, E. Borne, une ministre soi-disant d'ouverture s'appuyant sur des piliers, en l'occurrence sur nous, les personnels de l'Éducation ?

Or, on ne peut pas dire qu'elle ait fait grand-chose pour soigner l'édifice...

Sur les choix budgétaires, elle n'a clairement jamais cherché à peser en faveur de ses personnels...

Rappelons-le, notre ministre démissionnaire soutenait le budget précédent qui continuait de supprimer des fonctionnaires et recommandait « l'année blanche sur nos rémunérations »...

Sur les Bornes d'antan, on jouait à Pac-man, ce petit bonhomme jaune qui avalait toutes sortes de pilules (il n'y avait pas alors de franchises médicales) ...

Actuellement, nous préférerions la version «Zucman» qui permettrait à 1800 contribuables de montrer à quel point ils et elles sont attaché·es à nos valeurs républicaines d'égalité, de solidarité et de fraternité.

Au quotidien, les piliers continuent de se fissurer : tous les personnels l'ont fait remonter dans les enquêtes, notamment celle du SNES en juin dernier. Nous sommes usé·es ! Confronté·es à des effectifs toujours aussi lourds, nous avons de moins en moins de moyens pour gérer l'hétérogénéité, que ce soit pour nos élèves allophones, pour répondre aux situations médico-sociales ou même tout simplement pour l'inclusion, car nous manquons cruellement d'AESH ! La moitié à peine

ÉCOLE INCLUSIVE : 20 ANS APRÈS LE BILAN RESTE PRÉOCCUPANT



de nos élèves notifié·es bénéficient réellement de l'accompagnement auquel ils et elles auraient normalement droit ! Est-ce un accompagnement virtuel ?

Sommaire

Éditorial	1
Rentrée	2 et 3
Mobilisations	4
Contractuel·les	5
Frais de déplacement	6
Courants de pensée	7
Stages	8

Certes, notre ministre démissionnaire qui s'était déclarée en faveur de l'utilisation de l'IA pour « aider les enseignant·es » semble avoir un goût prononcé pour le virtuel, un peu comme pour les formations au programme EVARS qu'on attend comme l'arlésienne ...

Madame Borne, dont on ne sait pas encore si elle gagnera une partie gratuite, devrait pourtant faire attention car, tout récemment, l'Albanie a initié la première ministre virtuelle sous forme d'IA ...

Encore une rentrée au conditionnel

- Si nous avons eu les conditions nécessaires pour rendre nos métiers attractifs, nous n'aurions pas manqué d'**au moins un·e enseignant·e dans 20% des établissements** de l'académie dès la première semaine de septembre.
- Si chaque enfant en situation de handicap bénéficiait réellement de l'accompagnement auquel il et elle a droit, nous aurions deux fois plus de collègues **AESH** dans notre académie.
- Si les **Psy-EN** étaient vraiment respecté·es, la nomination des DCIO respecterait les textes, la région n'infligerait pas aux lycéen·nes une application d'orientation renvoyant à Tik-tok et hébergée par une société de Stérin... Et nos collègues Psy-EN n'envisageraient pas une **grande mobilisation le 9 octobre**.
- Si les recrutements s'opéraient sans souci, il n'y aurait pas eu quantité de **contractuel·les alternant·es** en Sarthe ni de nombreux **non-titulaires POE**, recruté·es par France Travail et formé·es en trois semaines, en Loire-Atlantique.
- Si les conditions d'exercice du métier n'étaient pas aussi difficiles, nous n'aurions pas déjà, quinze jours après la rentrée, des **démissions** de stagiaires.
- Si l'offre d'enseignement était vraiment respectée, des **options** ne seraient pas supprimées à la rentrée.
- Si **EVARS** était vraiment un programme pris en considération par l'administration, les personnels auraient été formés comme cela avait été annoncé.
- Si les enseignant·es n'étaient pas méprisé·es, les **modalités du DNB et du baccalauréat** n'auraient pas été modifiées après la rentrée.

Si toutes ces conditions étaient réunies, alors, oui, les personnels pourraient peut-être considérer leurs conditions d'exercice et d'enseignement décentes, ce qui n'est absolument pas le cas.

Les nouveautés de la rentrée 2025

Collège

Malgré le bilan désastreux publié par l'Inspection générale, la circulaire de rentrée demande la poursuite des groupes de niveau en 6e et 5e, le ministère tenant pour responsables de cet échec les professeur·es qui n'auraient pas su trier leurs élèves dans les collèges ayant appliqué la réforme ! Seules des évaluations nationales standardisées permettraient de repérer les lacunes des élèves (et le travail de leurs professeur·es !) : **elles deviennent donc obligatoires aussi en classe de 5e**.

Cette rentrée est par ailleurs marquée par l'**abandon du bilan de fin de cycle 4 au DNB**, au bénéfice de la prise en compte des moyennes annuelles. La note de contrôle continu (40 % de la note globale) sera donc la moyenne des moyennes disciplinaires de 3e, à l'exception des enseignements facultatifs, toutes ayant le même coefficient. Concernant les quatre épreuves terminales, les notes seront ramenées sur 20 avec le coef 2 pour le français, les mathématiques, les sciences et technologie ; coef 1,5 pour l'histoire-géographie et 0,5 pour l'EMC.

Mise en œuvre d'EVARS

Si la publication de la circulaire d'application et des programmes d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVARS) date de février et avril 2025, c'est bien en cette rentrée que **cet enseignement transversal et obligatoire doit se mettre en place**.

Le SNES-FSU national a été particulièrement actif pour que le projet initial ne soit pas dénaturé par de multiples pressions des milieux conservateurs et défend les valeurs humanistes de ses mandats... Comme toujours, il faudra que l'institution affecte les **moyens** localement pour sa mise en œuvre, qui permettra notamment de lutter plus efficacement contre les multiples discriminations, et ne laisse pas les équipes pédagogiques encore une fois travailler bénévolement...

Déconnexion numérique

La circulaire du 7 juillet parue au BO du 10 juillet se veut « promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école ». Mais une fois encore, le ministère agit de façon autoritaire et à côté de la plaque en provoquant de nouvelles contraintes bloquantes notamment sur l'utilisation des plages horaires de la messagerie.

Le volet « pause numérique » qui généralise le « portable en pause » n'est qu'une **gesticulation inutile, voire coûteuse** : la loi de 2018 interdit déjà l'utilisation du portable au collège et est appliquée sans pro-

STAGE SYNDICAL
EVARS

Angers
mardi
09/12

Le stage aura pour objectifs de :

- comprendre les enjeux institutionnels et syndicaux sur EVARS et ses implications ;
- analyser les effets sur nos pratiques d'enseignement, la charge de travail, la fiabilité pour les familles et les élèves ;
- outiller les collègues dans la mise en œuvre concrète : exemples de séquences, de contenus, réflexions en groupes ;
- créer un espace d'échanges entre pairs pour mutualiser les pratiques.

Inscription directement dans votre espace adhérent sur le site du SNES-FSU ou par mail pour les non adhérent·es à emploi@nantes.snes.edu

blème dans une très large majorité d'établissements, et l'installation de dispositifs de tous poils pour conserver les portables à l'entrée des établissements n'est qu'une gabegie supplémentaire dans le paysage...



Le Phénix du PLE

Chant du cygne ou crise d'autoritarisme tardive ?... La ministre désormais démissionnaire a publié, à deux jours de la pré-rentrée, sans aucune concertation syndicale, une note de service tentant de relancer le Plan Local d'Évaluation (PLE) dont les cendres avaient fini de refroidir dans de nombreux établissements. La logique est toujours la même : dans une énième tentative de palier les innombrables dégâts du Bac Blanquer, dont les effets délétères du contrôle continu, le ministère tente de déposséder les enseignant·es de l'évaluation au lycée en imposant un carcan totalement irréaliste et inacceptable. Comme pour la tentative de mise en place du PLE initial, les équipes devront être vigilantes et soudées pour résister aux injonctions absurdes. Et, déjà, des directions zélées de collège s'inspirent du PLE lycée pour contraindre les équipes à créer le petit frère, dans le cadre de la nouvelle modification du DNB.

**Le SNES-FSU académique est à vos côtés
pour vous épauler dans ces résistances.**

Retraite progressive à 60 ans

Très attendu par nombre de collègues usé·es par les dégradations successives des conditions d'enseignement, le décret du 23 juillet a avancé l'âge d'éligibilité à la retraite progressive à 60 ans (dans le cadre des deux autres conditions d'accès : obtention d'un temps partiel et totalisation de 150 trimestres de cotisation). Ce dispositif est très loin d'être satisfaisant, mais offre une certaine compensation financière en fin de carrière à temps partiel. Pour toute question, **n'hésitez pas à vous adresser au secteur emploi** sur emploi@nantes.snes.edu.

« 2 journées de pré-rentrée » : une fable depuis 2015...

Alors que la tentative de certain·es chef·fes d'établissement d'imposer une journée de pré-rentrée supplémentaire s'était quasiment éteinte ces dernières années, elle semble être revenue en force à la rentrée 2025. Les textes sont pourtant clairs : depuis la note de service de rentrée 2015, cette disposition n'existe plus depuis... 10 ans !

**Contactez votre section départementale ou la section académique dès juin
si de telles velléités réapparaissent !**

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

A partir du 1er mai 2026, les personnels de l'Éducation nationale n'auront plus la liberté d'adhérer à la mutuelle de leur choix et devront obligatoirement, sauf dérogations (non-titulaires en CDD, agent·es bénéficiant de la couverture santé de leur conjoint·e, bénéficiaires de la CSS, ...), souscrire au contrat collectif passé avec le groupement MGEN-CNP choisi par le Ministère.

En contrepartie, l'employeur remboursera 50 % de la cotisation d'équilibre de la complémentaire santé des agent·es de la fonction publique.

La PSC offrira une couverture santé obligatoire avec deux options pour la complémentaire.

Il sera également possible de souscrire à une prévoyance avec une option.

Pour en savoir plus, **inscrivez-vous au stage PSC** du 27 novembre à Angers, sur votre espace adhérent ou par mail à s3nat@snes.edu

**STAGE SYNDICAL
PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE (PSC)**

Angers
jeudi
27/11

- matin : c'est quoi la réforme ? Ce qui va changer.
- après-midi : déclinaisons pratiques de cette réforme.

SANTÉ

Inscription directement dans votre espace adhérent
sur le site du SNES-FSU ou par mail pour les non adhérent·es à s3nat@snes.edu



A Nantes, s'est tenue le **30 août** une **grande assemblée populaire** pour organiser la journée du 10 dans le 44, avec l'objectif de réunir les groupes locaux d'action pour co-organiser les points de blocage et informer celles et ceux qui souhaitent s'investir sur la manière de rejoindre les groupes existants. **Près de 600 personnes** ont afflué sous les nefs, ont débattu et voté.

Le SNES-FSU se retrouve assurément dans les revendications du mouvement « Indignons-nous, bloquons tout », qu'il soutient pleinement, sur la base de ses mandats.



Contrairement à ce qu'a pu affirmer le gouvernement, cette première journée d'action a été une réussite, provoquant en amont la chute de Bayrou.



Le jour J, à La Roche-sur-Yon, Angers, Saumur, Sablé-sur-Sarthe, Le Mans, Laval ... et sur une trentaine de points de blocage et de rassemblements en Loire-Atlantique, une colère légitime s'est exprimée avec force, première marche

d'une mobilisation d'ampleur.

Le **18 septembre**, ce sont presque **60 000 manifestant-es** qui ont battu le pavé de **19 lieux de manifestation**, à l'appel de l'Intersyndicale. Saliarié-es du public et du privé, étudiant-es et retraité-es ont convergé dans les rues pour exprimer leur rejet des réformes en cours et défendre un modèle fondé sur la solidarité et la justice sociale. Les cortèges, colorés et déterminés, ont résonné de slogans revendicatifs, de tambours et de pancartes créatives, traduisant une colère profonde mais aussi une volonté collective de faire entendre une autre voix et de revendiquer un changement de cap.



Un gimmick pas si fantastique

Il n'est pas une rentrée sans que la petite musique retentisse depuis la rue de Grenelle ou le Rectorat, sur l'air de « tous les postes d'enseignant·es, de CPE et de Psy-EN sont pourvus cette année ! Ohé ohé ! ».

Tous ? Non, bien au contraire !

Cette rentrée 2025 propose un autre son de cloche, un air malheureusement familier : **de nombreux postes sont restés vacants** (plus d'une centaine à la rentrée d'après notre enquête !) laissant certain·es collègues expérimenté·es dans l'attente d'une affectation, tandis que d'autres se retrouvent en poste mais avec des quotités insuffisantes. La précarité est encore et toujours l'apanage des non-titulaires. Autant de couacs qui se font entendre au regard du cadre de gestion et du barème d'affectation des non-titulaires qui ne sont, cette année, plus du tout respectés : CDI qui ne sont pas à temps plein, pas sur des postes à l'année, CDD avec 4, 5 ou 6 ans d'ancienneté sans affectation, permutations de poste, ...

Et si les personnels fraîchement recrutés cet été peuvent compter sur notre soutien, au SNES-FSU, est-il judicieux de leur proposer des postes partagés (parfois sur collègue et lycée) ? des classes à examen ? des fonctions de professeur·e principal·e ? des établissements REP ou REP+ ? Le tout sans expérience préalable du métier et sans formation adéquate (pour rappel, certain·es néo non-titulaires de cette année ont seulement bénéficié de 10 jours de formation en présentiel et d'une semaine en distanciel).



STAGE SYNDICAL NON-TITULAIRE

Être non-titulaire dans l'Éducation Nationale peut parfois s'apparenter à un véritable parcours du combattant : Il est indispensable d'être informé·e pour pouvoir se défendre et agir collectivement. Ce stage abordera : le salaire, les contrats, les affectations, la CDisation, les droits et les devoirs, les conditions de travail dans notre académie (dont les frais de déplacements), les concours, la titularisation et tous les sujets que vous souhaitez aborder.

Laval :
jeudi 13/11

Le Mans :
jeudi 20/11

Le Mans :
mardi 25/11

Angers :
jeudi 4/12

Nantes :
mardi 9/12

La Roche-sur-Yon :
mardi 16/12

Inscription directement dans votre espace adhérent sur le site du SNES-FSU ou par mail pour les non adhérent·es à nonitulaires@nantes.snes.edu




Victoire pour les AESH !

Le Conseil d'État a jugé, au cœur de l'été, que **tous les personnels de l'Éducation Nationale ayant exercé, à un moment ou à un autre entre le 1er septembre 2015 et le 31 décembre 2022, dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire (Rep/Rep+), avaient droit au versement de l'indemnité mise en place par le décret du 28 août 2015.**

Le Conseil d'État a toutefois validé le principe d'un montant différencié de la prime selon les personnels.

Le ministère avait, jusqu'à présent, refusé de verser rétroactivement cette prime aux collègues qui en faisaient la demande. La décision du Conseil d'État l'y oblige désormais.

Dès maintenant **les collègues AESH peuvent demander le versement de cette prime.**

Le SNES-FSU les y aidera.

Contactez-nous : aesh@nantes.snes.edu

pour obtenir une aide rédactionnelle et calculer le montant à demander.

Cette victoire ne doit pas nous faire perdre de vue tout ce qu'il reste encore à gagner pour nos collègues AESH : **création d'un corps de catégorie B, élargissement de la grille salariale et titularisation des personnels déjà en poste.**

Mobilisation et lutte continuent !

Et les AED ?

La décision du Conseil d'État est sans équivoque : tous les personnels de l'Éducation Nationale sont concernés. **Les AED ont donc également droit au versement rétroactif de cette indemnité.**

Collègues AED, **contactez-nous** sans attendre en écrivant à aed@nantes.snes.edu

Prise en charge des frais de déplacement : pour qui ?**Pour tou·tes**

Le remboursement partiel des frais de transport entre le domicile et le travail s'applique à tou·tes les agent·es. L'administration rembourse **75 % de l'abonnement** (hebdomadaire ou mensuel) dans la limite de **101,75 € par mois**. Cela peut-être un abonnement SNCF ou d'une entreprise de transports publics (Naolib, Setram, ...), mais aussi un abonnement à un service public de location de vélos. La demande se fait en début d'année scolaire via le secrétariat de son établissement.

Le **Forfait Mobilités Durables (FMD)** est un forfait qui rembourse à l'agent·e l'usage d'un vélo, d'une trottinette, du co-voiturage, entre son domicile et son lieu de travail. Pour que le remboursement ait lieu, il est nécessaire de se déplacer un nombre minimal de jours (30 jours pour un temps plein). Le FMD plafonne à 300 € remboursés pour 100 jours de déplacement ou plus. En cas de location d'un vélo, le FMD n'est pas cumulable avec le remboursement à 75 % de l'employeur (cf supra) mais le FMD peut être utilisé en prolongement de l'utilisation d'un transport en commun (ex : vélo jusqu'à la gare + train + vélo jusqu'à l'établissement).

La période de déclaration s'étale du 1er octobre au 31 décembre 2025, sur Colibris.

**Pour les agent·es en service partagé**

Il existe un dispositif qui **rembourse les déplacements d'un établissement d'exercice à un autre**, lorsque les agent·es exercent dans plusieurs établissements. Cela peut s'appliquer aux TZR affecté·es à l'année, aux collègues en complément de service sur un ou plusieurs établissements, aux non-titulaires dans certaines situations. L'administration rembourse le ou les trajet·s réel·s via une indemnité kilométrique ou le tarif SNCF 2nde classe, ainsi que les repas dans des conditions bien précises. Ce dispositif est incompatible avec le remboursement à 75 % des trajets domicile/travail.

Pour les TZR

L'**Indemnité de Sujétions Spéciales de remplacement (ISSR)** n'est versée qu'aux TZR. Elle indemnise le TZR sur une base forfaitaire par jour effectif de remplacement de courte ou moyenne durée, en fonction de la distance entre son établissement de remplacement et son rattachement administratif. Il ne s'agit pas stricto sensu d'un remboursement de frais mais d'une indemnité qui est aussi censée compenser financièrement la pénibilité d'un remplacement.

Pour les stagiaires

Les **stagiaires à plein temps** sont remboursé·es des frais de déplacement entre l'établissement de stage et le/s lieu/x de formation sur simple présentation de la convocation indiquant que les frais sont pris en charge, dès lors que le lieu de formation se trouve dans une commune différente de celle de l'établissement d'affectation, de celle du domicile, et de toute autre commune limitrophe de l'une ou de l'autre qui serait desservie par des transports en commun.

Les stagiaires à mi-temps ont droit à une **Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF) de 1100 € annuels**, versés mensuellement et sans démarches nécessaires, si la commune du lieu de formation est différente de celle de l'établissement d'affectation, de celle du domicile, et de toute commune limitrophe de l'une ou de l'autre.

Si les frais engagés dépassent largement les **1100€ annuels**, nous contacter sur stagiaires@nantes.snes.edu.





Pour une école émancipatrice, contre une société injuste!

Les rentrées se suivent et le bilan est de plus en plus inquiétant : il faut faire toujours plus avec toujours moins !

Si le SNES-FSU a œuvré à la parution d'un programme EVARS, aucun moyen n'a été pourvu pour sa mise en place. D'ailleurs, tout se sait au dernier moment : de la DGH effective à la répartition et au nombre des IMP en passant par la somme allouée dans ADAGE. De l'impréparation totale, un budget d'austérité, un zeste de mépris pour des ministres de l'éducation nationale qui semblent [puni.es](#) d'avoir été [mis.es](#) à ce poste ! Peu importe qui sera le/la prochain-e aux commandes d'un Ministère qui a encore plus besoin de stabilité !

Les protocoles "harcèlement et santé mentale" sont des causes justes dont les équipes souhaitent s'emparer... mais avec quel effet, pour quel résultat, si ensuite il n'y a pas de personnel médico-social pour prendre le relais ?

En parallèle, le Ministre de l'intérieur fait du zèle pour appliquer la circulaire Retailleau et expulser massivement de leur logement des familles installées depuis des années, à 15 jours de la rentrée, plongeant nos élèves dans l'angoisse d'une rentrée [séparé.es](#) de leurs camarades et [relogé.es](#) de manière provisoire.

Ce gouvernement démissionnaire poursuit aussi son travail acharné et rigoureux de casse des services publics en s'attaquant à ceux et celles qui en ont le plus besoin, en demandant toujours plus d'efforts aux plus précaires et aux travailleur.ses et en permettant aux plus riches de continuer à s'enrichir sans partager leur butin !

Alors il est normal que la colère populaire monte : les pots de départ de Bayrou, comme [les rassemblements et blocages le 10](#) ou l'appel intersyndical à [la grève du 18](#), organisés partout en France ont été un succès : c'est une 1ère étape de l'expression du ras-le-bol général de la politique du gouvernement. Après le 18, grâce à une intersyndicale forte, les mobilisations vont se poursuivre après l'ultimatum du 24 ([journée pour le droit à l'IVG les 27-28](#)) afin d'obtenir un changement de politique sociale, financière et écologique comme le demandaient les collectifs "bloquons tout". Mais une seule date en octobre ne suffira pas : [restons mobilisé.es](#) !

Et maintenant ?



Alors que le macronisme agonisant tente désespérément de se survivre à lui-même à travers la falote figure de Sébastien Lecornu, le monde du travail a montré, à travers les **belles mobilisations des 10 et 18 septembre**, son exaspération et sa combativité. Les salarié-es, les retraité-es, les étudiant-es de ce pays ont exprimé, de manière à la fois calme, joyeuse et responsable, l'immense ras-le-bol qui est celui de l'écrasante majorité des Français-es. C'est un **changement radical qui est attendu par une société au bord de l'explosion**.

Dans le domaine éducatif, cela fait des années que le SNES-FSU dénonce le **saccage de l'Éducation nationale** par ce pouvoir. Les personnels mal payés, méprisés, maltraités sont au bout du rouleau. Seule leur conscience professionnelle et leur attachement au service public les font aujourd'hui tenir : **si l'Éducation Nationale ne s'est pas encore totalement effondrée, elle le doit d'abord à ses agent-es**. Mais cela ne saurait éternellement durer et pour éviter l'explosion de la colère qui couve dans tous les établissements, il est temps de **prendre les décisions urgentes qui s'imposent** : dégel du point d'indice, revalorisation salariale immédiate et substantielle, abrogation du jour de carence, retour à une prise en charge des congés maladie à 100%, abrogation de la loi sur les retraites. Cela ne peut plus attendre !

Jamais le pouvoir macroniste n'a été aussi faible. Il se sait minoritaire dans le pays et redoute par-dessus tout le retour aux urnes. La logique voudrait qu'il cède ! Pour ce faire, il convient de poursuivre, à l'Éducation Nationale, la mobilisation si bien entamée en ce mois de septembre. **U&A est déterminée à créer, avec les collègues, partout, les conditions d'une amplification de la mobilisation**, en multipliant les réunions d'information syndicale, en dialoguant, en argumentant pour convaincre que c'est maintenant que nous pouvons enfin faire gagner nos revendications.

Fidèle à son identité, **U&A est persuadée que les victoires futures se bâtissent sur le terrain, au plus près des collègues, avec eux**. Ne ménageons pas nos efforts pour les convaincre et gagner ensemble pour nos professions et une École démocratique et émancipatrice, pilier de notre démocratie si fragile.

Stages académiques et départementaux pour l'année 2025 - 2026

Les stages organisés par la section académique et les sections départementales sont des **moments forts de la vie syndicale**. Ils permettent de s'informer, d'échanger, de débattre **hors de tout regard hiérarchique** sur tous les sujets ayant trait à nos métiers et nos carrières.



Stages académiques (liste actualisée sur le site pendant l'année)

Ces stages sont de droit et votre absence n'a pas à être rattrapée.

Quand ?	Où ?	Stage
12 novembre	Angers (Bourse du Travail - Place Imbach)	Stagiaires (matin) – mutations INTER (après-midi)
13 novembre		TZR
27 novembre		Protection Sociale Complémentaire (PSC)
9 décembre		EVARS
15 janvier		Éducation, monde du travail et Extrême Droite
29 janvier		Retraite et fin de carrière
3 février		Langues Vivantes
12 Février		Connaître et défendre ses droits
21 mai		Lettres Collège et Lycée

Stages départementaux non-titulaires

Quand ?	DPT	Où ?	Stages
13 novembre	53	Laval	Non-Titulaires
20 novembre ou 25 novembre	72	Le Mans	Non-Titulaires
4 décembre	49	Angers (Bourse du Travail)	Non-Titulaires
9 décembre	44	Nantes (Gare de l'État)	Non-Titulaires
16 décembre	85	La Roche sur Yon	Non-Titulaires
12 mars	85	La Roche sur Yon	Non-Titulaires
19 mars	44	Nantes (Gare de l'État)	Non-Titulaires
24 mars	53	Laval	Non-Titulaires
31 mars	49	Angers (Bourse du Travail)	Non-Titulaires
2 avril ou 7 avril	72	Le Mans	Non-Titulaires

Pour participer

inscription auprès de la section académique par votre **espace adhérent·e** ou par mail selon votre **situation** (emploi@nantes.snes.edu ; nontitulaires@nantes.snes.edu ; s3nat@snes.edu).

Remboursement de :

Frais de déplacement (base du tarif SNCF 2nde classe)
Forfait repas de 10 €

En pratique

Se rencontrer échanger

moments conviviaux
En présentiel
(visio exceptionnelle si déplacement impossible)

Comment valider votre inscription ?

L'inscription génère une **demande d'autorisation d'absence**. Elle doit être déposée au secrétariat de votre établissement **un mois minimum** avant le début du stage. *Seule la rectrice, ou par délégation la ou le DASEN peuvent refuser cette autorisation d'absence, qui est réglementairement accordée sans réponse négative avant les 15 jours précédant la date du stage. En cas de difficultés, contactez la section académique du SNES-FSU sans tarder.*



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :

Laurent Blancs, Cécile Delianne, Marc Desmaitel, Xavier Hill,
Julien Martin, Céline Pella, Geoffrey-Gaylord Remaud et Pierrick Rival.